

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU MARDI 19 JANVIER 2010 PROCES-VERBAL

---

### [Liste des Administrateurs présents](#)

Excusés :

Mmes Henrotte et Prignon

MM. Trepagne, Theny, Manset, Marchant, De Groote, Drion, Afano, Erpicum et Gribomont

Lieu : Dexia Bouge

Rédactrice : Sognia Angelozzi

---

Préalablement à l'ordre du jour, nous abordons le point de la Concertation sociale dans la mesure où le Conseil d'Administration devrait se prononcer dès ce début de séance sur l'opportunité ou pas de recevoir une délégation de représentants syndicaux à la fin de notre Conseil d'Administration de ce jour.

Notre mandat a été mal reçu par les organisations syndicales lors de la dernière réunion de Commission paritaire et ces dernières ont demandé ensuite d'être reçues par notre Conseil d'Administration de ce jour afin d'entendre les raisons de notre refus d'accepter leurs propositions en matière de minima du personnel de production et de frais de déplacement en contrat d'entreprise.

Un rapide tour de vote à main levée parmi les administrateurs présents démontre que 4 administrateurs seulement seraient favorables à une avancée en matière de frais de déplacement en contrat d'entreprise et 4 administrateurs également seraient favorables à une avancée en matière de minima.

Après plusieurs interventions des administrateurs traduisant les avis, soit favorables, soit défavorables à recevoir une délégation de représentants syndicaux, le Conseil d'Administration décide finalement d'accepter de les recevoir juste pour les entendre sans prendre de position et de leur répéter nos positions. Par ailleurs, le CA convient de rappeler aux O.S qu'ils ne leur appartient pas de juger de notre représentativité au sein de la CP.

Sognia Angelozzi contacte les porte-parole syndicaux en séance pour leur signifier notre acceptation de les recevoir à la fin de notre Conseil d'Administration.

---

Approbation du [PV du CA du 8 décembre 2009](#)

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents

---

### Situation financière de l'EWETA

Tableau des produits et charges réels au 31.12.2009 : mali de 15.961 € Les charges incluent également les indemnités relatives à la fin du contrat de travail de Martine Prignon.

Actuellement, l'encaisse s'élève à 63.000 € dont 40.000 € devra être remboursé au FSE pour le solde à régler des précédents projets. Dès que ce montant sera réclamé par le FSE (on ne sait pas quand), une demande d'étalement de remboursement sera introduite.

Pour le budget 2010, prévision d'un mali de 10.365 € mais cette situation n'est pas encore définitive et pourrait être améliorée par l'apport de nouvelles recettes.

Sous réserve d'approbation par l'AG statutaire, l'exercice 2009 s'élèverait à – 15.961 €. Celui-ci se présente moins élevé que le déficit 2008. La trésorerie permet de tenir jusqu'à présent.

---

Pistes de réflexions sur le fonctionnement des instances de l'EWETA

Ce point n'ayant pas pu être abordé au Bureau faute de temps, il sera reporté à une autre réunion.

---

## Budget infrastructure 2010

Le point budget infra ETA 2010 dans sa partie «appel à projet» n'est pas passée au Comité de Gestion de l'AWIPH du 26 novembre 2009. L'EWETA a réagit immédiatement auprès des responsables de l'AWIPH et auprès du Cabinet Tillieux. Le Gouvernement Wallon n'a pas suivi la position de l'AWIPH et a demandé à l'AWIPH de revoir sa position en formulant une nouvelle proposition qui sera soumise au CG de l'AWIPH du 28 janvier 2010.

---

## Formations

A la demande de l'EWETA, un nouveau Comité d'accompagnement AWIPH s'est réuni le 29 novembre 2009 au sujet de la fiche individuelle qui était contestée par nos ETA membres.

A l'issue de ce Comité d'accompagnement, l'EWETA a obtenu de faire supprimer cette fiche individuelle pour ne garder seulement que la fiche de synthèse à remplir par l'employeur en concertation avec les organes syndicaux de l'ETA.

Certains membres déplorent l'accent mis par l'AWIPH sur la concertation syndicale au sein des ETA pour remplir la fiche de synthèse à renvoyer au service de l'AWIPH qui traitera ces fiches.

---

## Actions EWETA : rappel

- Promotion de l'image des ETA : conférence de presse du 20 janvier 2010

Dernier rappel aux administrateurs de l'importance de cette conférence qui s'inscrit comme 1ère action de la campagne de promotion de l'image de notre secteur.

- Emploi des PH dans les administrations publiques et sous-traitance avec les ETA : salon des mandataires des 11 et 12 février 2010

Rappel aux administrateurs de cet autre évènement qui sera une 1ère participation pour l'EWETA à ce salon, et qui partagera, à cette occasion un stand avec l'AWIPH.

---

## Récupération des subsides contrats d'entreprise par l'AWIPH : le point

Certains administrateurs déplorent que l'AWIPH n'opère pas de distinction entre l'esprit et la forme dans le cadre du traitement des dossiers relatifs aux contrats d'entreprise.

5 ETA sont visées par une récupération de subsides par l'AWIPH pour non conformité des dossiers. L'EWETA a tenté d'intervenir mais le CG a suivi l'avis du service juridique de l'AWIPH qui rappelle les règles déjà établies en la matière par l'AGW du 7 novembre 2002, à savoir, que pour tout dossier non en règle, l'AWIPH peut récupérer les subsides avec effet rétroactif.

La mauvaise image qu'ont les organisations syndicales sur le développement des contrats d'entreprise dans notre secteur est également débattue entre administrateurs.

Pour les ETA visées par les récupérations de subsides, Guy Niset propose que celles-ci entreprennent une démarche individuelle de réclamation auprès du Cabinet Tillieux.

Le Conseil d'Administration actera la problématique auprès de l'AWIPH et examinera la possibilité pour ces ETA de demander une intervention exceptionnelle

---

Groupe de réflexion avec l'AWIPH sur optimisation des divers dispositifs en vigueur pour les ETA et mise en conformité par rapport à la directive d'aides d'Etat : info

SAW-B et Concertes ont édité une brochure sur les aides d'Etat, celle-ci est disponible pour les ETA. Les directives européennes en matière d'aides d'Etat imposent à chaque Etat membre de ne pas dépasser certains plafonds de subsides aux entreprises bénéficiaires. Pour les personnes handicapées, ces aides peuvent être calculées, soit sur base du degré du handicap, soit de manière forfaitaire mais elles ne peuvent excéder 75 % du coût salarial du travailleur handicapé.

L'AWIPH planche également sur cette problématique d'autant que l'AGW actuel prévoit clairement un subvention supérieure à 75 % et donc cette partie devra être revue.

L'EWETA suit ce dossier de près avec SAW-B et Concertes, l'idée serait également d'organiser une séance d'information pour les ETA.

L'EWETA compte également en faire le suivi avec l'AWIPH, point qui pourrait d'ailleurs faire l'objet de discussion conjointe avec d'autres dispositifs tels que les contrats d'entreprise si l'aspect réglementaire devait en être revu dans le cadre de l'AGW du 7/11/2002.

---

## Divers

- Echange avec le Quebec

Le premier échange se fera en Belgique au mois de mai 2010, 2 québécois seront accueillis et visiteront des ETA wallonnes. Les ETA intéressées seront contactées pour préparer ces visites et accueillir ces 2 personnes.

Au mois de septembre, une délégation sera reçue au Québec, des volontaires sont sollicités en séance. Marquent leur intérêt pour faire partie de la délégation belge qui se déplacera au Québec : Guy Niset, Ladislav Nagant, Yves Michel, André Jordens, Paul De Groote, Hugues Procureur, Eric Chardon, Francis Lorenzonetto et Léon Maurice Haulet.

- Rencontre avec la délégation de représentants syndicaux

Pour la FGTB : Mme Lecocq, MM. Lévêque et Neuprez

Pour la CSC : MM. Gilles, Kowal et Content

Stéphane Emmanuelidis d'emblée recadre les choses en matière de représentativité de notre banc patronal en Commission paritaire, chaque mandant défendant le même mandat.

Cette rencontre au sein du CA n'est nullement à considérer comme un lieu de discussion qui viendrait compléter les débats en commission paritaire.

Les organisations syndicales remercient d'emblée l'assistance de les recevoir d'autant que cette démarche ne s'inscrit effectivement pas dans les règles de la concertation.

Elles demandent néanmoins de voir leur démarche comme une dernière tentative pour se comprendre avant leur prochain conseil syndical qui se déroulera le lendemain.

En matière de classification, elles rappellent leur souhait de mettre toutes les ETA sur un même pied d'égalité.

En matière de frais de déplacement en contrats d'entreprise, l'objectif poursuivi est identique et déplorent les variantes de pratiques dans les ETA.

Avant de quitter le CA, les OS insistent une dernière fois, pour nous demander de porter encore une réflexion au sein de notre fédération afin de trouver ensemble un consensus.

Après leur départ, le Conseil d'Administration décide de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire afin de porter les points de blocage à la discussion.

---

Fait à Couillet, le 12 février 2010,  
S. Emmanuelidis, Président  
S. Angelozzi, Directrice



[retour au sommaire des PV](#)

